



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 24 septembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	56

Date de convocation

18 septembre 2025

Développement économique – ZAE des Vinays – Cession de terrain à SAS AMD

**N° de la délibération
2025-603**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 24 septembre 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Yann EYSSAUTIER, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mmes Brigitte GIACOMINO, Annie GUIBERT, Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Martine RAFFINI, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mmes Anne SCHMITT, Cécile TRACOL, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (pouvoir à M. Claude FOUREL), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), M. Bruno FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à Yann EYSSAUTIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE), M. Emmanuel GUIRON (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à sa suppléante Brigitte GIACOMINO), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à sa suppléante Mme Martine RAFFINI), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à sa suppléante Mme Cécile TRACOL), M. Xavier AUBERT, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant la compétence développement économique ;

Considérant la demande M. Chid et M. Mayimona, gérants de l'entreprise AMD, d'acquérir les lots 13, 13 a et 13 b de la ZAE Les Vinays pour une superficie globale d'environ 9 568 m² ;

Considérant l'examen de leurs activités existantes et de leur projet à savoir la construction de locaux (bureaux et activité) ;

Considérant qu'ils projettent la construction d'un bâtiment d'environ 500 m² avec 250 m² au sol et recruteront 1 à 2 personnes.

Considérant que les gérants sont lauréats REDA 2024 pour leur reprise d'AMD ;

Considérant la proposition de cession de 3 lots pour une superficie globale d'environ 9 568 m² :

- ✓ Lot 13 constructible : 53 € HT / m² (soit environ 2 473 m² à 53 € HT / m²)
- ✓ Lots 13a et 13b non constructibles : 5 € HT / m² (soit environ 7 095 m² à 5 € HT / m²)

Considérant le bon pour accord de l'entreprise AMD reçu en date du 13 juin 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Economie du 15 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 septembre 2025,

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la cession à 53 € HT / m² du lot 13 d'environ 2 473 m² à l'entreprise AMD (dont les gérants sont M. CHID Rachid et M. MAYIMONA Gautier), ou à toute personne morale ou physique s'y substituant sous réserve de l'accord du vendeur ;
- **APPROUVE** la cession à 5 € HT / m² des lot 13 a et 13 b pour une superficie globale d'environ 7 095 m² à l'entreprise AMD (dont les gérants sont M. CHID Rachid et M. MAYIMONA Gautier), ou à toute personne morale ou physique s'y substituant sous réserve de l'accord du vendeur ;
La superficie sera fixée définitivement par le plan de bornage.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et tout document afférent à la présente délibération et y compris tout avenant de prorogation des délais du compromis dans les termes identiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 24 septembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 25/09/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo